



**CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU
4 AVRIL 2022**

DECLARATION FORCE OUVRIERE

DECRET INSTAURANT UNE PRIME DE REVALORISATION

Formule de politesse

Le 18 février dernier le premier ministre a annoncé l'attribution des 183 euros pour tous les agents du secteur social et médico-social de la fonction publique et notamment du versant territorial. Cette annonce a été soutenue par l'association des départements de France en la personne de M Sauvadet. Elle a ensuite été formalisée par une signature.

Le décret qui est proposé à l'avis du conseil supérieur de la Fonction Publique territoriale aujourd'hui ne traduit pas cet engagement. L'instauration d'une prime de revalorisation, versée ou non, selon la volonté des exécutifs locaux et de leurs assemblées délibérantes n'est pour nous pas acceptable.

Loin de régler les difficultés des agents du secteur médico-social, elle va au contraire accentuer les inégalités entre les agents des collectivités. A nouveau, nous assistons à un renoncement du gouvernement face à ses promesses. Encore une fois, sous prétexte de libre administration des collectivités territoriales, le gouvernement se refuse à mettre en place une mesure générale, très attendue par tous les agents.

Les personnels de l'aide sociale à l'enfance, des centres municipaux de soins et de santé, de l'aide à domicile, des services d'aides aux personnes handicapées, des services sociaux en général ont été en première ligne durant la pandémie, et font toujours face à la misère sociale

de nos concitoyens. Ils ont, comme nous tous, entendu et lu les annonces du premier ministre à leur sujet.

L'attente est donc très élevée et la déception en sera d'autant plus forte si le projet de texte demeure en l'état.

FO Territoriaux exige que cette prime soit attribuée à l'ensemble des agents, contractuels et fonctionnaires du médico-social. L'accord Ségur se doit d'être totalement appliqué, sans aucune réserve.

FO Territoriaux considère qu'en l'absence de réponse favorable aux amendements déposés ce jour il conviendra, pour notre organisation, de tout mettre en œuvre afin que les engagements soient respectés, nationalement et localement, y compris par la mobilisation et le rapport de force si nécessaire.